



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 3

Objet : Commercialisation du parc d'activités Atlantisud : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte

Le 7 novembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADÉ

Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

Avaient donné procuration :

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ

Etaient excusés :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. André JAKUBIEC

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Eric SARGIACOMO : Direction des Entreprises et des Initiatives Economiques
 - MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la SATEL, ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 modifié de la convention susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- de prendre acte de la communication relative aux décisions de commercialisation suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la Convention publique d'aménagement susvisée :
 - **Vente au profit de la SCI B.B. JUNIOR dont le siège social est situé 16 rue des Artisans à Saint-Geours-de-Maremne (40230), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession des parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AP n° 121 (p) et 123 (p) d'une superficie totale d'environ 20 000 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'ateliers, de bureaux et de locaux sociaux
 - Prix : 50 € HT/m², soit 1 000 000 € HT
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 18 mai 2022
 - **Vente au profit de la SCI LAUKASKO dont le siège social est situé 36 route de Villeneuve à Portet-sur-Garonne (31120), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AR n° 95 (p) d'une superficie totale d'environ 3 000 m²
 - Prix : 32 € HT/m², soit 96 000,00 € HT
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 31 mai 2022
 - **Vente au profit de la SCI KOKA COLAS dont le siège social est situé 5b Allée de l'Alsace à Labenne (40530), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession des parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AI n° 141 et 142 d'une superficie totale d'environ 1 815 m²
 - Prix : 80 400 € HT
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 28 juin 2022

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché/Publié le 30/11/2022

ID : 040-254003189-20221107-GEO_DL3_71122-DE



- **Vente au profit de la SCI IMMOBILIERE COTE SUD dont le siège social est situé 103 Route de Louvignes à VILLEMUR SUR TARN (31340), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne Section AH n° 52p d'une superficie totale d'environ 7 941 m²
- Prix : 397 050 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 12 août 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON